

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 20/02/2017

Date de la convocation:
14/02/2017
Date d'affichage:
15/02/2017

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

L' an 2017 et le 20 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : FUCHS Alain à M. SIGRIST Benoît, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique
Excusé(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 014.2017
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 2
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

014.2017 : Emplois d'été 2017 : Création de postes d'agents administratifs et techniques pour le pôle développement (service animation), fonctionnel (administratif et technique) et MROF (accueil).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant mise en conformité des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant les besoins en personnel durant la période estivale,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, deux abstentions, décide :

- **De créer pour accroissement saisonnier d'activité, les emplois d'été suivants, en renfort ou remplacement d'agents en congés, durant la période estivale :**
 - **Service animation :**
Un poste d'agent en charge de la gestion administrative à temps plein sur une durée de trois mois renouvelable une fois,
Un poste d'agent en charge du transport et de la logistique à mi-temps sur une durée de deux mois maximum,
 - **Maison rurale de l'Outre-Forêt :**
Un poste d'agent en charge des fonctions d'accueil et secrétariat à temps plein sur une durée de trois mois maximum,
 - **Service général-administratif :**
Un poste d'agent en charge des fonctions d'accueil et secrétariat à temps plein sur une durée de trois mois maximum,
 - **Service technique :**
Un poste d'agent technique polyvalent : un poste à temps plein sur une durée de trois mois maximum,
- **D'établir les contrats d'engagement sur la base de l'application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.1984 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,**
- **De charger le président de fixer les missions et rémunérations de ces agents dans le cadre de la délégation au président,**
- **D'autoriser le président à procéder aux formalités de recrutement et à signer tout document découlant de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Reçu en préfecture le 07/03/2017
Recu en préfecture le 07/03/2017
Affiché le
ID : 067-200013050-20170220-D_CC_014_2017-DE

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/02/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
27/02/2017



Envoyé en préfecture le 07/03/2017

Reçu en préfecture le 07/03/2017

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 067-200013050-20170220-D_CC_014_2017-DE